

À une séance régulière des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue ce 7 août 2012, aux lieu et heure ordinaires des séances, sont présents, sous la présidence de M. le maire, Marcel Caron, mesdames les conseillères Sylvie Hénault-Marcil et Louisa Gobeil, ainsi que messieurs les conseillers Ghislain Godbout, et Jean-Marie Depont.

Absence : Carolle Hamel et Gino Cameron

Assiste également à l'assemblée, Monsieur Gaétan Côté, directeur général.

Mot de bienvenue

Résolution n° 165-12 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants:

4.1 Travaux d'excavation pour réseau d'égout ruelle de la 4^e Avenue;

L'ordre du jour se lira comme suit :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 2012;
3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juillet 2012;
4. Correspondance;
 - 4.1 Travaux d'excavation pour le réseau d'égout ruelle de la 4^e Avenue;
5. Rapport des dépenses autorisées et reddition des comptes à payer de juillet 2012;
6. Rapport des membres du conseil;
7. Parole au public;
8. Demande d'achat pour le terrain situé au 204, 2^e Rue Est;
9. Autorisation de signer la convention pour relevés techniques avec Hydro Québec;
10. Autorisation de mandater la firme d'arpenteur Descarreaux pour un projet de lotissement pour les terrains situés dans le secteur du parc industriel;
11. Demande d'appui de projets de drainage en forêt privée dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II;
12. Démission de Claudia Therrien,
13. Varia;
 - 13.1
 - 13.2
 - 13.3
 - 13.4
14. Levée et fermeture de la séance.

Résolution n° 166-12**Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 2012**

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Ghislain Godbout et adopté à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 2012 soit approuvé tel que présenté.

Résolution n° 167-12**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juillet 2012**

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juillet 2012 soit approuvé tel que présenté.

CORRESPONDANCE :

Travaux d'excavation pour le réseau d'égout ruelle de la 4^e avenue.

Résolution n° 168-12**Travaux d'excavation pour le réseau d'égout ruelle de la 4^e Avenue;**

Il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Ghislain Godbout et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Palmarolle autorise le directeur général monsieur Gaétan Côté à négocier une entente pour le règlement financier du partage des coûts avec la Quincaillerie Palmarolle Inc. pour les travaux d'excavations, la main-d'œuvre et le matériel pour la modification du branchement des égouts de la quincaillerie.

Résolution n° 169-12**RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES ET DES COMPTES À PAYER DE JUILLET 2012 :**

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que les comptes à payer du mois de juillet 2012, présentés par le directeur général, soient acceptés comme suit :

FOURNISSEURS	CHÈQUES	MONTANT
Buro Concept	C1200330	221.90 \$
MRCAO	c1200331	2 782.00 \$
Épicerie Marion et fils	C1200332	21.17 \$
Éditions juridiques FD	C1200333	77.70 \$
Quincaillerie Palmarolle	C1200334	1 657.96 \$
Garage Lacroix	C1200335	804.81 \$
J.G.R. Ltée	C1200336	62.02 \$
Abinord Ltée	C1200337	534.79 \$
Métal Marquis	C1200338	165.16 \$
Agence des douanes et du revenu	AccèsD	5 887.91 \$
Ministre du revenu du Québec	AccèsD	13 841.27 \$
Hydro-Québec	AccèsD	7 723.75 \$

FOURNISSEURS	CHÈQUES	MONTANT
Télébec Ltée	AccèsD	583.19 \$
P.G. Bilodeau Diesel Inc.	C1200339	843.79 \$
Signo Tech	C1200340	158.03 \$
Tourisme Abitibi-Témiscamingue	C1200341	235.70 \$
Fonds de l'information foncière	MRC	18.00 \$
Norfil	C1200342	284.68 \$
Beauchemin Réfrigération	C1200343	9 564.77 \$
Produits Pétroliers Harricana	C1200344	3 261.29 \$
Comité Inter de gestion des déchets	C1200345	23 000.00 \$
Ville de La Sarre	C1200346	372.25 \$
Câblevision	AccèsD	40.19 \$
Chambre de commerce d'Abitibi-Ouest	C1200347	10.91 \$
Multilab Direct	C1200348	63.55 \$
Dépanneur Palmarolle	C1200349	952.16 \$
Les Serres Gallichan	C1200350	9 456.60 \$
Petite caisse	C1200351	203.57 \$
Ministre des Finances	C1200352	114.98 \$
Portes Levasseur	C1200353	252.28 \$
Aspirateurs pompes La Sarre	C1200354	30.93 \$
Traction La Sarre (160)	C1200355	610.45 \$
Legault Métal Inc.	C1200356	754.24 \$
Avantage Chrysler	C1200357	55.59 \$
Kenworth	C1200358	43.12 \$
Xérox	C1200359	29.27 \$
Équipements d'incendie Levasseur	M2012150	136 820.25 \$
Équipements d'incendie Levasseur		95 042.93 \$
Soudure Multiples	C1200360	149.41 \$
Ghislaine Bégin	C1200361	58.96 \$
Les Entreprises J.G. Marcil Inc.	C1200362	224.20 \$
Bell Mobilité	AccèsD	130.51 \$
Fiducie Desjardins	I2012141	1 171.60 \$
Fiducie Desjardins	C1200363	971.14 \$
Camping Rotary	C1200364	500.00 \$
Lamothe division de Sintra Inc.	C1200365	956.42 \$
Loisirs de Palmarolle	Direct	832.94 \$
CSSS du Témiscamingue	C1200366	425.00 \$
Xylem	C1200367	1 213.83 \$
Cain Lamarre Casgrain Wells	C1200368	1 118.53 \$
Avocats Barristers RPGL	C1200369	366.09 \$
Garage Jean-Marc Lavoie Inc.	C1200370	202.25 \$
Hach Sales and Service Canada Ltd	C1200371	292.04 \$
	TOTAL	325 196.08 \$
 AUTRES DÉBOURSÉS		
Marcel Caron	Direct	479.00 \$
Carolle Hamel	Direct	160.18 \$
Louisa Gobeil	Direct	160.18 \$
Ghislain Godbout	Direct	160.18 \$
Sylvie Hénault-Marcil	Direct	160.18 \$
Gino Cameron	Direct	160.18 \$
Jean-Marie Depont	Direct	160.18 \$
Gaétan Côté	Direct	2 707.92 \$
Roger Poliquin	Direct	2 539.29 \$
Raymond Roy	Direct	2 461.12 \$
Autres employés	Direct	10 843.23 \$
	TOTAL	19 991.64 \$

PAIEMENT TOTAL 345 187.72 \$

Je soussigné, directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées.

Gaétan Côté, directeur général

RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les élus font leur rapport

PAROLE AU PUBLIC

Question provenant des gens de l'assistance.

Résolution N° 170-12

Demande d'achat pour le terrain, situé au 204, 2^e Rue Est

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que la municipalité de Palmarolle vende à Monsieur Mikaël Lafleur-Raymond, le terrain Bloc 77 situé sur la 2^e Rue Est de Palmarolle, portant l'adresse civique 204, 2^e Rue Est, au coût de 11 414.54 \$, ledit coût réparti comme suit :

- Le coût du terrain de deux dollars et quatre-vingt-quinze cents (2,95 \$) le mètre carré (905,8 m²) soit deux mille six cent soixante-douze dollars et onze cents (2 672,11 \$) plus TPS de cent trente-trois dollars et soixante et un cents (133,61 \$) et TVQ de deux cent soixante-six dollars et cinquante-quatre cents (266,54 \$) soit un total de trois mille soixante-douze dollars et vingt-six cents (3 072,26 \$);
- Les frais d'arpentage de quatre cents dollars (400 \$);
- Les frais de construction du réseau d'aqueduc et d'égout de cinq mille cinq cents dollars (5 500 \$);
- Versement pour asphalte première, deuxième et troisième année de deux mille quatre cent quarante-deux dollars et vingt-huit cents (2 442,28 \$);
- Pour un prix total de onze mille quatre cent quatorze dollars et cinquante-quatre cents (11 414.54 \$).

Le coût de l'asphalte pour les années 2013 et 2014 sera imposé directement sur le compte de taxes de l'acheteur au montant déterminé dans le règlement de taxation de chaque année respective.

Monsieur Mikaël Lafleur-Raymond s'engage à assumer tous les frais légaux ou autres qui pourraient être liés à cette transaction et également, à construire une résidence habitable dont le revêtement extérieur est terminé sur ledit terrain dans les deux ans qui suivront la prise de possession de l'immeuble. Advenant le dépassement du délai, la municipalité chargera une pénalité de deux mille dollars (2 000 \$) par année par le biais de la taxation complémentaire, durant trois ans à tous les anniversaires de la signature du contrat notarié initial. Suite à ce délai, s'il n'y a aucune résidence habitable sur le terrain, ce dernier devra être rétrocédé à la municipalité sans aucune compensation à la date du sixième anniversaire et tous les frais, dont ceux notariés seront à la charge du cédant. Advenant le transfert de la propriété, les nouveaux acquéreurs seront tenus par cette résolution.

Il est de plus résolu que le maire Marcel Caron et le directeur général Gaétan Côté soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Palmarolle, tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette transaction.

La présente résolution est valide pour une période de 90 jours. Passé cette date, elle sera nulle et sans effet.

Résolution N° 171-12 **Autorisation de signer la convention pour relevés techniques avec Hydro-Québec**

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que le directeur général soit autorisé à signer la convention avec Hydro-Québec contre une somme de quatre cent cinquante dollars (450 \$) pour relevés techniques, donnant et accordant à Hydro-Québec, ses employés(es) et entrepreneurs(es), le droit de pénétrer sur les lots 52, 53, 55, 56 du rang 9, le lot 56 du rang 8 et les lots 61-P, 62-P du rang 7 au cadastre du canton de Palmarolle, circonscription foncière d'Abitibi, propriété de la municipalité de Palmarolle, dans le but d'y faire des travaux techniques, géotechniques et archéologiques, autres que les travaux d'arpentages et impliquant l'utilisation de machineries et d'équipements.

Résolution N° 172-12 **Autorisation de mandater la firme d'arpenteur Descarreaux pour un projet de lotissement pour les terrains situés dans le secteur du parc industriel;**

Il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le directeur général Gaétan Côté d'accorder un mandat à la firme Patrick Descarreaux, arpenteur géomètre, pour un projet de lotissement pour les terrains du bloc 21, 21-P, 23-P, 25-P et les lots 75-P, 78, 79-P, 82 et 83-P situés dans le secteur du parc industriel.

Résolution N° 173-12 **Demande d'appui de projets de drainage en forêt privée dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II;**

Attendu que le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de

subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II;

Attendu que la Société d'exploitation sylvicole de Rousseau inc. désire bénéficier de ce programme;

Attendu que le projet demandé est l'élagage

Attendu que ce projet ne contrevient à aucune loi ou règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

Attendu que la municipalité de Palmarolle est favorable à ce projet;

En conséquence, sur proposition de Louisa Gobeil, appuyé par Sylvie Hénault-Marcil, il est unanimement résolu d'appuyer le projet présenté par Société d'exploitation sylvicole de Rousseau inc. dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II.

Résolution n° 174-12 **Démission de Claudia Therrien;**

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

D'accepter la démission de Madame Claudia Therrien et d'engager Madame Annie Gagnon au poste de préposée à l'entretien ménager. Le taux horaire de Annie Gagnon sera de douze dollars (12 \$) de l'heure, deux (2) heures par semaine.

Résolution n° 175-12 **Levée de la séance**

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que la séance soit levée

Marcel Caron
Maire

Gaétan Côté
Secrétaire - Trésorier